

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE MONTRÉAL**  
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—  
POINTE-AUX-TREMBLES

**ORDONNANCE NUMÉRO**  
**OCA18-(C-4.1)-015**

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

---

A la séance ordinaire du 6 novembre 2018, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée à l'usage des personnes handicapées, d'une longueur de 6 mètres, face au 8343, avenue Daniel-Dony, district de Rivière-des-Prairies;

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---

---

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2018.  
Entrée en vigueur le 13 novembre 2018

---